

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire publique s'est tenue le 6 mars 2023, à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Lucie Dagenais.

Est absente mais présente en direct par vidéoconférence madame la conseillère Catherine Marsan-Loyer.

Gilles Prairie

Bob Lussier

Marie Claude Aubin

Josiane Martel-Ouellet

Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée, et madame Christina Laflamme, CPA, de chez Raymond Chabot Grant Thornton.

RÉS 653-03 -23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas, en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 FÉVRIER
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS
6. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
7. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022
8. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
9. CORRESPONDANCE
10. DEMANDE DE P.I.I.A NO.23-002 – 91, RUE PRINCIPALE, PIERRE BOIVIN
11. DEMANDE DE P.I.I.A NO.23-003 – 101, RTE 237 SUD, SERGE LUSSIER
12. DEMANDE DE P.I.I.A NO.23-005 – 32-36, RUE PRINCIPALE
13. APPUI À LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - RECONSTRUCTION DU PONT P-04794 (NOUVEAU P-18976)
14. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ÉTUDES SUR LA CAPACITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, LE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET LE PLAN DIRECTEUR SOMMAIRE
15. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE – ALAIN SALADZIUS, FIC, INGÉNIEUR
16. OCTROI DU CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC « RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART » – TOITURES TROIS ÉTOILES

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

17. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWARD – STÉPHANE BARCELO, ARCHITECTE
18. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉLECTRICIENS – RÉAMÉNAGEMENT CHALETS DES LOISIRS – LANCTÔT INC.
19. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – AVIZO EXPERT-CONSEILS
20. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – ASTROLAB
21. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – HETA
22. ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – EXP
23. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – EXP
24. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉPARATION TOITURE CHALET CONSTRUCTION & GESTION LACHANCE
25. ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – RAIMOND CHABOT GRANT THORNTON
26. ÉMISSION D'UN CHÈQUE SERVICES RENDUS - CAMP D'ÉTÉ 2022 – ASSOCIATION CAMP GARAGONA
27. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SUBVENTION BRIMBALANTE 2023
28. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SUBVENTION ADÉLARD 2021 ET 2022
29. ÉMISSION D'UN CHÈQUE ET ENGAGEMENT JUSQU'AU 2025 – SUBVENTION FÉDÉRATION CLAUDE DE SERRES
30. APPUI FINANCIER À LA FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS – OLYMPIADE POUR LA SANTÉ
31. APPUI L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE BROME-MISSISQUOI (APHPBM)
32. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN AGRICULTURE ET FORESTERIE
33. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES OCCUPANT LES SIÈGES #1 ET #2 AUX COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIS PAR LE RÈGLEMENT #146-03-2022 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS »
34. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - ADHÉSION ET PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL
35. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL
36. MISE À JOUR DU CONTRAT – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
37. ENGAGEMENT POMPIER SERVICE INCENDIE
38. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150-03-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE
39. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 149-03-2023 CONCERNANT LA CITATION À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL DE LA BISHOP STEWART MEMORIAL CHURCH OF THE HOLY TRINITY
40. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2023 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
41. IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)
42. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE

43. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS

44. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE FÉVRIER

45. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

45.1.1 SOCIÉTÉ

45.1.2 CULTURE ET TOURISME

45.1.3 ENVIRONNEMENT

45.1.4 AGRICULTURE ET FORESTERIE

46. VARIA

47. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

48. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉS 654-03-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 1^{er} février 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 655-03-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 6 février 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 656-03-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 FÉVRIER 2023

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 23 février 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 657-03-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2023

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 2 mars 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 658-03-23 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

QUE : le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
10564	Construction et Gestion Lachance	Rénovations hôtel de ville (subv. PRABAM)	62 855.94 \$
10565	FNX Innov	Encadrement projet rue de la Liberté	1 152.63 \$
10566	Stephan Barcelo	Honoraires professionnels (plans et devis hôtel de ville)	8 191.98 \$
10567	Les Services EXP	Aide pour reddition de compte	1 152.63 \$
10568	Vox Avocats	Honoraires professionnels	540.96 \$
10569	Bruser	H.P. conduite d'aqueduc	1 976.42 \$
10570	Les Entreprises Électriques Lanctôt	Rénovations hôtel de ville	6 093.64 \$
10571	TIC Telecom	Téléphonie mars	188.61 \$
10572	SAAQ	Immatriculations	4 303.06 \$
10573	Quadient	Achat timbres	1 500.00 \$
10574	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Achat mobilier hôtel de ville	325.00 \$
10575	Ministre des Finances du Québec	Inscription formation sur le traitement des eaux	125.00 \$
10576	Telus	Communications février	298.92 \$
10577	Maçonnerie Bessette	Restauration fondations Grammar School	13 549.38 \$
10578	Bérard Tremblay	Honoraires professionnels arpentage	1 034.78 \$
10579	Pierre St-Onge	Remboursement cell. février	50.00 \$
10580	MRC Brome-Missisquoi	1er versement quotes-parts	78 947.00 \$
10581	Rémi Therrien	Remboursement kilométrage	249.00 \$
10582	Linda Tétreault	Aide administrative et entretien	114.78 \$
10583	Vincent Deronde	1er versement pancarte hôtel de ville	1 700.00 \$
10584	Ministère Revenu Québec	DAS 01-02-2023 au 28-02-2023	11 627.41 \$
10585	Receveur général du Canada	DAS 01-02-2023 au 28-02-2023	4 038.14 \$
10586	IUSS Inc.	Flèche signalisation camion Ford	3 489.26 \$
10587	Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	Cotisation 2023	339.18 \$
10588	A.P.A.M.	Intervention sur ch. Grande Ligne	625.00 \$
10589	Aquatech	Eaux potables et usées janvier et février	6 423.46 \$
10590	Astrolab	Conférence pollution lumineuse	788.00 \$
10591	BuroPro Citation	Fournitures de bureau	133.43 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

10592	Câble Axion	Communications mars et frais de résiliation téléphonique	1 610.22 \$
10593	Canac	Pièces réparations hôtel de ville et sel	1 151.71 \$
10594	Centre du Camion	Entretien camions incendie	2 221.04 \$
10595	CONT-A-C-T Technologies	Assistance problème automate eaux usées	150.05 \$
10596	DBR Informatique	Contrat de service et cartouches	1 274.48 \$
10597	ADMQ	Formation DG	431.16 \$
10598	CSE Incendie et sécurité inc.	Bunkers	4 667.99 \$
10599	Dépanneur du Village	Poste, essence, repas incendie	365.34 \$
10600	Les Entreprises Philippe Bourdeau	Déneigement 4/5	8 508.15 \$
10601	Les Entreprises Électriques Lanctôt	Entretien pompe patinoire	413.91 \$
10602	Excavation Dominic Carey	Déneigement 4/5	69 308.41 \$
10603	Gilles Bourbeau	Remboursement achat portes hôtel de ville	1 152.05 \$
10604	Groupe Palladium	Inspection 3 et 4 - dernier versement 2022	2 759.40 \$
10605	Station Fribourg	Essence	1 442.77 \$
10606	Henri St-Pierre	Transport gravier	1 350.96 \$
10607	Impression DF	Lettrage camion et incendie, impression Le Messenger et cartes pour incendie	873.80 \$
10608	Rona	Pièces réparations hôtel de ville	2 903.14 \$
10609	L'Arsenal	Bottes pour incendie	543.26 \$
10610	Les Conteneurs Écomax	Location conteneurs hôtel de ville	1 593.55 \$
10611	Installations électriques SE	Installation chauffage église	1 846.62 \$
10612	Linda Tétreault	Entretien février	800.00 \$
10613	Locaplus Cowansville	Location chaufferette et marteau	618.01 \$
10614	Lucie Dagenais	Remboursement cell. et kilométrage février	268.00 \$
10615	Marc Fortier	Remboursement achats incendie	254.55 \$
10616	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Achat mobilier hôtel de ville	200.00 \$
10617	Petits moteurs Cote enr.	Réparation génératrice	106.48 \$
10618	Les Pétroles Dupont	Mazout chauffage caserne	2 011.38 \$
10619	Suroît Propane	Propane et entretien chauffage église	3 883.82 \$
10620	R.I.G.M.R.B.M.	Déchets	75.00 \$
10621	Rocheleau et fils	Location conteneur à déchets	948.24 \$
10622	Roger Courchesne	Location garage mars	500.00 \$
10623	Jonathan Runciman	Remboursement achat lumière camion	17.92 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

10624	Sergey Golikov	Remboursement achat séchoir à mains	110.00 \$
10625	Goliax	Enseignes	366.45 \$
10626	Techno-Contrôle	Recharge et entretien cylindres	579.19 \$
10627	Townsend Consultants	H.P. site web	129.35 \$
10628	Le Vaisselier	Surplus location vaisselle souper des maires	16.39 \$
10629	Ville de Sutton	Entraide incendie	2 923.92 \$
10630	Ville de Cowansville	Entente loisirs hiver 2023 et frais cour municipale	1 972.70 \$
10631	Ville de Bedford	Collectes de verre (3) et entraide incendie	2 556.10 \$
10632	Annulé	Annulé	Annulé
10633	Ville de Dunham	Entraide incendie	2 771.88 \$
10634	Vitrierie Bourgeois	Portes, seuils tombants et quincaillerie	11 979.24 \$
10635	Volta Électrique	Entretien génératrice 3 nov. 2022	476.00 \$
10636	Y. Gosselin et fils	Aliments et produits ménagers	485.35 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Madame Christina Laflamme, CPA fait la présentation au conseil municipal du rapport financier au 31 décembre 2022. Après la présentation, conformément à l'article 176.1 (CM), le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov dépose à la table du conseil le rapport financier, ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022.

SUIVIS ET INFOES DE LA MAIRESSE

COMITÉ ENVIRONNEMENT - RÈGLEMENT SUR L'EAU (BARILS)
CONFÉRENCE SUR LA POLLUTION LUMINEUSE
GARDERIE
TRAVAUX DE L'HÔTEL DE VILLE
PÉRIODE DU DÉGEL ARRIVE SOYEZ PRUDENTS
RENCONTRE ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CORRESPONDANCE

RÉS 659-03-23 DEMANDE DE P.I.I.A NO.23-002 – 91, RUE PRINCIPALE, PIERRE BOIVIN

CONSIDÉRANT : qu'une demande de rénovation d'une résidence unifamiliale a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A;

CONSIDÉRANT : que le bâtiment se situe en zone inondable;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

CONSIDÉRANT : le jugement rendu dans le dossier 455-17-001240-175 relativement à la construction d'une résidence en zone inondable au 91 rue Principale à Frelighsburg;

CONSIDÉRANT : que pour délivrer le permis, l'officier municipal doit s'assurer que les travaux proposés soient conformes aux dispositions du régime transitoire de gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT : que les travaux proposés s'harmonisent avec le bâtiment et le milieu environnant;

CONSIDÉRANT : que les travaux de rénovation de la galerie ne sont pas détaillés à la demande;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte la demande de permis pour la rénovation de la résidence, mais demande d'avoir plus de détails concernant la rénovation de la galerie avant d'accepter les travaux de reconstruction de la galerie;

QU'il soit précisé que : l'approbation du projet en vertu du règlement sur les P.I.I.A n'équivaut pas à une émission automatique du permis;

QUE : l'urbaniste municipal devra s'assurer que toutes les études préalables et tous les documents remis soient conformes aux exigences du nouveau régime transitoire provincial relatif au milieu hydrique et du jugement N° 455-17-001240-175 avant d'émettre le permis.

ADOPTÉE

RÉS 660-03-23 DEMANDE DE P.I.I.A NO.23-003 – 101, ROUTE 237 SUD, SERGE LUSSIER

CONSIDÉRANT : qu'une demande de construction d'un bâtiment accessoire servant de cabane à sucre artisanal a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil accepte la demande de permis pour la construction du bâtiment accessoire à condition que la toiture, le revêtement et les ouvertures soient similaires à la section foncée du bâtiment principal.

ADOPTÉE

RÉS 661-03-23 DEMANDE DE P.I.I.A NO.23-005 – 32-36, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de remplacement des fenêtres à l'étage d'un bâtiment commercial a été déposée;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil accepte la demande de certificat d'autorisation pour l'installation des fenêtres, à la condition que les fenêtres aient des carreaux ou que des barrotins soient installés si les fenêtres n'ont pas de carreaux. Le Conseil suggère l'installation de fenêtres ouvrantes.

ADOPTÉE

RÉS 662-03-23 APPUI À LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À LA COMMISSION DE PROTECTION

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - RECONSTRUCTION DU PONT P-04794 (NOUVEAU P-18976)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 534-12-22 « *Appui à la demande du ministère des Transports et de la mobilité durable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - reconstruction du pont P-04794 (nouveau P-18976)* », adoptée par le conseil municipal le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE : le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour une utilisation autre qu'agricole de terrains nécessaires à la réalisation du projet de reconstruction du pont P-04794 (nouveau P-18976);

CONSIDÉRANT : la lettre de la commission de protection du territoire agricole en date du 16 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE : dans sa lettre d'appui à la demande du ministère la Municipalité doit préciser qu'il n'existe pas d'espaces appropriés ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole pour satisfaire à la demande;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé du conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' appuyer ladite demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole en précisant qu'il n'existe pas d'espaces appropriés ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole de la municipalité pour satisfaire à la demande.

ADOPTÉE

RÉS 663-03-23 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ÉTUDES SUR LA CAPACITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, LE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET LE PLAN DIRECTEUR SOMMAIRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des études sur la capacité de l'approvisionnement en eau potable, sur le balancement hydraulique et sur le plan directeur sommaire;

QUE : le directeur général, greffier et trésorier est autorisé à signer pour le compte de la municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 664-03-23 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE – ALAIN SALADZIUS, FIC, INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT la résolution N° 640-02-23 « *Lancement de l'appel d'offres sur invitation – études de capacité de l'approvisionnement en eau potable, d'un balancement hydraulique et d'un plan directeur sommaire* », adoptée par le conseil municipal le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels en accompagnement soumise à la Municipalité le 6 février 2022 par Alain Saladzius, FIC, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services d'Alain Saladzius, FIC, ingénieur, pour l'assistance dans l'identification des meilleures solutions de gestion des eaux potable et sanitaires, comme indiqué dans la soumission, au montant total taxes incluses de 25 294,50 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

QUE : le directeur général, greffier et trésorier est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 665-03-23 OCTROI DU CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC « RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART » – TOITURES TROIS ÉTOILES

CONFORMÉMENT à l'appel d'offres lancé sur le site SEAO le 17 janvier 2023, un entrepreneur a déposé sa soumission, le 23 février 2023, soit, « Toitures trois étoiles » au montant taxes incluses de 471 110,06 \$;

CONFORMÉMENT à l'analyse des soumissions émise par l'architecte Stéphan Barcelo le 24 février 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat de réfection des toitures de l'église Bishop Stewart à l'entreprise Toitures trois étoiles au montant incluant les taxes de 471 110,06 \$;

QUE : la mairesse et le directeur général, greffier et trésorier sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité le contrat à intervenir ainsi que tout document relatif à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 666-03-23 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART – STEPHAN BARCELO, ARCHITECTE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 665-03-23 « Octroi du contrat dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection des toitures église Bishop Stewart » – Toitures Trois Étoiles », adoptée par le conseil municipal le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 108-07-21 « Offre de services professionnels en architecture – réfection des toitures église Bishop Stewart » adoptée par le conseil municipal le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels en architecture soumise à la Municipalité le 28 février 2023 sous le numéro de projet SBA 210625 révision #1 par Stephan Barcelo architecte;

CONSIDÉRANT QUE : la proposition porte sur des services supplémentaires au chantier en raison de trois (3) visites hebdomadaires durant les neuf (9) semaines des travaux de réfection des toitures de l'église Bishop Stewart, selon l'évaluation de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE : la réfection des toitures de l'église va être réalisée dans le cadre de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services SBA 210625 révision #1 de Stephan Barcelo architecte, pour des services supplémentaires au chantier lors des travaux de réfection des toitures au montant total taxes incluses de 12 417,30 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

QUE : le directeur général, greffier et trésorier est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 667-03-23 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉLECTRICITÉ – RÉAMÉNAGEMENT CHALET DES LOISIRS – LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES LANCTÔT INC.

CONSIDÉRANT : la nécessité de réaliser les travaux de réaménagement au chalet des loisirs en vue d'y accueillir une garderie, dans le cadre du projet-pilote d'un service de garde éducatif en communauté;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels soumise à la Municipalité le 23 février 2023 par Les Entreprises Électriques Lanctôt Inc.;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre des Entreprises Électriques Lanctôt Inc, pour la réalisation des travaux en électricité, détaillés dans la soumission, au montant total taxes incluses de 5 346,34 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 668-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – AVIZO EXPERTS-CONSEILS

CONSIDÉRANT la résolution N° 940-12-20 « *Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de modification du système de traitement des eaux usées* » adoptée par le conseil municipal lors de la séance spéciale du 21 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la facture N° 209377 soumise à la Municipalité le 31 janvier 2023 par Avizo Experts-Conseils;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre d'Avizo Experts-Conseil de 2 529,45 \$ incluant les taxes, en lien avec le rapport de conception, plans et devis préliminaires pour la modification du système du traitement des eaux usées.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

RÉS 669-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – ASTROLAB DU MONT-MÉGANTIC

CONSIDÉRANT la conférence de sensibilisation à la pollution lumineuse donnée à Frelighsburg le 16 février 2023 par ASTROLab du Mont-Mégantic;

CONSIDÉRANT la facture N° 230220 soumise à la Municipalité le 20 février 2023 par ASTROLab du Mont-Mégantic;

CONSIDÉRANT la création d'un partenariat entre le comité action environnement de Dunham et le comité environnement de Frelighsburg pour que la conférence soit offerte à la population des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QU' : en vertu du partenariat, la ville de Dunham s'engage à payer la moitié de la facture;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre d'ASTROLab du Mont-Mégantic de 788 \$, en lien avec la conférence de sensibilisation à la pollution lumineuse donnée à Frelighsburg le 16 février 2023, et qu'elle facture la ville de Dunham au montant de 394 \$.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 670-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – HETA

CONSIDÉRANT : le travail de conception des plans de réaménagement paysager des sites municipaux réalisé à la demande de la Municipalité par HETA Hodgins et Associés architectes paysagistes;

CONSIDÉRANT : la facture N° 2022-207 soumise à la Municipalité le 20 décembre 2022 par HETA Hodgins et Associés architectes paysagistes;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre de HETA Hodgins et Associés architectes paysagistes de 1 819,48 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des plans de réaménagement paysager des sites municipaux, notamment du parc Paul Goodhue.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 671-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – EXP

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 379,70 \$ taxes incluses, au nom de EXP pour les services rendus dans le cadre du projet de la mise en place d'une conduite d'aqueduc sans tranchée, tel que spécifié sur la facture N° 730104.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 672-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – EXP

CONSIDÉRANT la résolution N° 387-06-22 « offre de services professionnels - contrôle des matériaux travaux de voirie et de pavage sur les chemins du Lac-Selby, Pinnacle et Spencer », adoptée par le conseil municipal le 6 juin 2022;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 862,31 \$ taxes incluses, au nom de EXP pour les services, tel que spécifié sur la facture N° 727816.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 673-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉPARATION TOITURE CHALET DES LOISIRS - CONSTRUCTION & GESTION LACHANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 2 323,81 \$ taxes incluses, au nom de Construction & Gestion Lachance pour les travaux de réparation du toit du chalet des loisirs, tel que spécifié sur la facture N° 193.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 674-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE - HONORAIRES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre de Raymond Chabot Grant Thornton de 17 160,04 \$ taxes incluses, pour l'audit des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2022 avec le rapport de l'auditeur indépendant, comme détaillé dans la facture.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

RÉS 675-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE SERVICES RENDUS - CAMP D'ÉTÉ 2022 – ASSOCIATION CAMP GARAGONA

CONSIDÉRANT : résolution N° 318-03-22 portant sur la « *Reconduction de l'entente entre l'Association Garagona Inc. et la Municipalité de Frelighsburg concernant le camp de jour estival* », adoptée par le conseil municipal le 7 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émet un chèque à l'ordre de Association Garagona Inc. de 7 497.00 \$ pour les services rendus en 2022 dans le cadre de ladite entente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 676-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SUBVENTION BRIMBALANTE 2023

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de Brimbalante selon son engagement pour l'année 2023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 677-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – SUBVENTION ADÉLARD 2021 ET 2022

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 12 000 \$ à l'ordre du Centre Adélarde selon ses engagements pour les années 2021 et 2022.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 678-03-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE ET ENGAGEMENT FINANCIER JUSQU'EN 2025 À LA FONDATION CLAUDE DE SERRE

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation Claude de Serre selon son engagement pour l'année 2023;

QUE : le conseil municipal confirme son appui financier annuel à la Fondation Claude de Serre pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 679-03-23 APPUI FINANCIER À LA FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS – OLYMPIADE POUR LA SANTÉ

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

D' : appuyer la fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins à la hauteur de 500 \$ pour l'organisation de l'olympiade pour la santé, une compétition sportive entre les écoles de Sutton, Frelighsburg et Dunham qui aura lieu au parc Goyette-Hill à Sutton le vendredi 9 juin de 9 h à midi.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 680-03-23 APPUI L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE BROME-MISSISQUOI (APHPBM)

CONSIDÉRANT QUE : l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) fête ses 35 ans cette année;

CONSIDÉRANT : l'apport de l'organisme pour la région;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

D' : appuyer les démarches de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM) pour améliorer l'accessibilité, lesquelles seront plus intensives cette année pour marquer son 35e anniversaire.

ADOPTÉE

RÉS 681-03-23 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF EN AGRICULTURE ET FORESTERIE

CONSIDÉRANT : le règlement portant le numéro # 146-03-2022 « *Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT : la résolution # 629-02-2023 « *Lancement d'appel aux candidatures pour le poste vacant au comité consultatif en agriculture et foresterie* »;

CONSIDÉRANT QUE : quatre (4) candidats ont préalablement exprimé leur intérêt de participer au CCAF;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

QUE : le conseil municipal nomme Madame Maude Boisselle en tant que membre du Comité consultatif en agriculture et foresterie, siège #4, pour le mandat, débutant le 6 mars 2023 et se terminant le 3 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉS 682-03-23 RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES OCCUPANT LES SIÈGES #1 ET #2 AUX COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIS PAR LE RÈGLEMENT #146-03-2022 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE CONSTITUTION ET DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS CONSULTATIFS »

CONSIDÉRANT : la résolution #323-03-22 « *Nomination des citoyens aux comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT : le règlement portant le numéro #146-03-2022 « *Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs* »;

CONSIDÉRANT QUE : les huit (8) candidats concernés ont préalablement exprimé leur intérêt de renouveler leurs mandats au sein des comités consultatifs respectifs;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal renouvelle les mandats des membres suivants, siège #1 et #2 respectivement, pour un mandat de deux (2) ans, débutant le 6 mars 2023 pour se terminer le 3 mars 2025 :

Culture et tourisme : Mesdames **Marie Côté** et Isabelle Hébert,
Environnement : Madame **Denise Bélanger** et Monsieur Jean-Marc Chapotard,
Agriculture et foresterie : Messieurs Jean Chenevert et **Pascal Genest-Richard**,
Société : Mesdames **Sophie Devost** et Laurence Grandbois Bernard;

QUE : le conseil municipal renouvelle les mandats des présidents des comités consultatifs pour un mandat d'un (1) an, débutant le 6 février 2023 pour se terminer le 5 février 2024.

ADOPTÉE

RÉS 683-03-23 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - ADHÉSION ET PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

D' : autoriser le directeur général, greffier et trésorier à renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec et à participer en 2023 au congrès annuel de l'ADMQ.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 684-03-23 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

D' : autoriser la mairesse, le directeur général, greffier et trésorier et deux élu(e)s à participer au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités en 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 685-03-23 MISE À JOUR DU CONTRAT – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

DE : mettre à jour le contrat du directeur des travaux publics de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉS 686-03-23 ENGAGEMENT D'UNE RECRUE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT : les dispositions de l'article 6 du règlement N° 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie;

CONSIDÉRANT : la lettre de démission de Sylvain Laprade de la brigade d'incendie de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT : la recommandation d'embauche faite par le directeur incendie, monsieur Marc Fortier, le 22 février 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : le conseil municipal engage monsieur Jérémie Nolet au titre de recrue au sein de la brigade incendie de Frelighsburg.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150-03-2023 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Je, Josiane Martel-Ouellet conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement N° 150-03-2023 « *Concernant la démolition d'immeuble* »;

Le projet de règlement vise à régir la démolition d'immeubles conformément aux dispositions de l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il vise la préservation du cadre bâti, l'esthétisme du paysage municipal et du patrimoine, d'assurer et de maintenir la pérennité de la valeur foncière municipale des immeubles présents sur le territoire municipal;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet;

Le projet de règlement fera l'objet de la tenue d'une assemblée publique de consultation. Toute personne intéressée à faire des représentations en ce qui a trait au projet de règlement pourra le faire le 20 mars 2023, à compter 18 h, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel de Ville.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 149-03-2023 CONCERNANT LA CITATION À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL DE LA BISHOP STEWART MEMORIAL CHURCH OF THE HOLY TRINITY

Je, Marie Claude Aubin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement N° 149-03-2023 « *Concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial de la Bishop Stewart Memorial Church Of The Holy Trinity* »;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

Ce projet de règlement vise à assurer la conservation de l'église Bishop Stewart Memorial, située au 5 chemin Garagona. Les motifs de la citation sont les suivants :

Valeur historique

C'est par l'initiative du révérend Charles James Stuart qu'une première église Holy Trinity est érigée en 1808, entièrement en bois. Il s'agit de la première église destinée au culte anglican dans les Cantons de l'Est. À ce moment, elle dessert tous les fidèles de la seigneurie de Saint-Armand.

En 1879, l'église originelle fut détruite puisqu'elle était jugée impropre à l'usage pour des raisons de sécurité. Une nouvelle église fut construite au même endroit à compter de 1880 selon les plans d'un important architecte anglo-canadien, William Tutin Thomas. Sa construction fut terminée en 1884. Le bâtiment se démarque par la pérennité de sa confession religieuse qui s'est maintenue jusqu'à nos jours. Il s'agit d'une des plus anciennes églises anglicanes érigées en brique dans la MRC de Brome-Missisquoi.

Valeur d'architecture

L'immeuble est une fort belle expression de l'architecture gothique en brique du dernier tiers du 19^e siècle. L'immeuble offre une qualité architecturale indéniable avec son clocher décentré, ses contreforts, son revêtement de toiture en ardoise, son revêtement de brique et ses vitraux. Certaines pièces du mobilier datent de la première église, notamment les fonts baptismaux et l'orgue (1868). Dans l'ensemble, les caractéristiques essentielles architecturales et décoratives ont été conservées. L'immeuble présente un aspect qui est proche de son état original.

Valeur de paysage

Le village de Frelighsburg est situé au fond d'une vallée et l'immeuble est localisé sur le flanc de cette vallée. L'immeuble surplombe le cœur du village et est entouré d'un cimetière et d'un champ ouvert. Sa localisation et son envergure font en sorte que son clocher est visible à de nombreux endroits dans la municipalité. Il s'agit d'un des repères bâtis les plus importants du village. L'immeuble, le presbytère et le cimetière forment un ensemble religieux.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Marie Claude Aubin.

Le projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation. Toute personne intéressée à faire des représentations en ce qui a trait au projet de règlement pourra le faire auprès du Comité consultatif d'urbanisme le 20 mars 2023 à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Frelighsburg, situé au 2, Place de l'Hôtel-de-Ville.

Ce règlement prendra effet le 1^{er} mai 2023 conformément à l'article 134 de la Loi sur le patrimoine culturel.

RÉS 687-03-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2023 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre plus conforme à la réalité et d'y intégrer les modalités de remboursement de certaines dépenses;

ATTENDU QUE le conseil choisit à la séance de décembre de chaque année un des membres du conseil afin d'occuper le poste de maire suppléant pour l'année suivante;

ATTENDU QU' un avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2023 par la conseillère Stéphanie Dalpé, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 6 février 2023, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, avant la séance ordinaire du 6 mars 2023, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
CONSÉQUENCE : Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des membres présents

QUE: Le règlement 116-2023 est adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 La municipalité de Frelighsburg verse aux membres du conseil municipal comme rémunération pour tous les services qu'ils rendent à la municipalité à quelque titre que ce soit, la somme annuelle des montants suivants :

- a) \$ 14 448,50 dans le cas du maire
- b) \$ 4 816,35 dans le cas des conseiller(ère)s;

et pour les dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction, la municipalité verse une allocation annuelle de :

- a) \$ 7 224,38 dans le cas du maire
- b) \$ 2 408,03 dans le cas des conseiller(ère)s.

ARTICLE 2 La municipalité de Frelighsburg verse au conseiller qui occupe le poste de maire suppléant, outre la rémunération de base qu'il reçoit comme conseiller une rémunération mensuelle additionnelle de 239,18 \$.

ARTICLE 3 La rémunération des membres du conseil municipal est indexée de 6.3% pour l'exercice financier couvrant l'année 2023.

ARTICLE 4 La municipalité de Frelighsburg verse au conseiller municipal siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de Frelighsburg une rémunération dont le montant est fixé en fonction de la présence à toute séance dudit comité;

- a) Le montant de la rémunération est fixé à 75 \$ par présence.

ARTICLE 5 lorsqu'une activité a lieu à plus de 120 km du domicile de l'élu ou lorsque le trajet est susceptible de prendre 1h ou plus, les frais réels encourus d'hébergement sont remboursés. Il en est de même lorsqu'une activité se tient sur plus d'une journée et qu'un hébergement est nécessaire.

Le choix du mode d'hébergement doit être fait de façon à convenir aux besoins, mais doit correspondre à la manière la plus économique possible de se loger, et se limiter à la location d'une chambre de type standard et doit être préautorisé par le supérieur immédiat de l'élu.

L'élu est responsable de la réservation et, le cas échéant, de son annulation.

Dans le cas de tout élu assistant à un colloque, congrès, séminaire ou perfectionnement, la Municipalité rembourse le taux de base négocié pour les participants.

Les frais d'appels interurbains sont remboursables pourvu qu'ils soient effectués de l'hôtel, aux fins de la municipalité.

ARTICLE 6 lorsqu'une activité, préalablement autorisée, amène un élu à prendre un ou plusieurs repas à l'extérieur de chez lui, les dépenses encourues lui sont remboursées selon leur coût réel, incluant les taxes et le pourboire, ce dernier ne devant pas être supérieur à 15%, et ce, sur présentation des pièces justificatives. Les dépenses seront remboursées jusqu'à concurrence des maximums établis ci-dessous :

Déjeuner :	15,00 \$
------------	----------

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

Dîner :	25,00
Souper :	35,00

L'allocation pour repas ne doit pas faire l'objet d'une réclamation lorsque le coût du repas a été assumé par d'autres personnes ou organismes ou lorsqu'il est inclus dans les frais d'hébergement, d'inscription ou dans le coût du transport.

Dans le cas de tout élu participant à un colloque, congrès, séminaire ou perfectionnement et ayant choisi de séjourner à l'hôtel hôte, du colloque, congrès, séminaire ou perfectionnement, la Municipalité rembourse les frais de repas, à leur coût réel quand ils sont consommés à même l'établissement hôtelier en question, même s'il est supérieur au tarif prévu aux présentes.

Si en raison de circonstances exceptionnelles les frais de repas sont supérieurs à ceux indiqués ci-dessus, ils pourront faire l'objet d'une réclamation à leur coût réel, conditionnellement, à une approbation du personnel de direction.

Dans tous les cas, le coût des boissons alcoolisées n'est pas remboursé.

ARTICLE 7 L'élu recevra un remboursement suivant un taux de 0,60 \$ pour chaque kilomètre parcouru avec son véhicule personnel.

Aux fins des présentes, le calcul de la distance s'effectue au cours d'une même sortie ou activité, même si celle-ci a lieu sur plusieurs jours et est basée sur la distance entre la destination et son lieu régulier de travail, le tout pouvant être sur « Google Maps ».

Dans l'éventualité où l'élu n'a pas à se rendre sur son lieu régulier de travail avant ou après son déplacement, l'itinéraire est calculé en fonction du trajet le plus court entre son domicile et la destination, ou entre son lieu régulier de travail et la destination.

La Municipalité encourage le covoiturage. Lorsque deux ou plusieurs personnes voyagent ensemble, une seule demande de remboursement peut être faite. L'élu qui utilise son véhicule personnel reçoit l'allocation au taux en vigueur pour l'ensemble du déplacement.

La Municipalité ne rembourse pas les coûts résultant d'un usage inapproprié d'un véhicule personnel ou loué.

ARTICLE 8 Toute rémunération ou allocation de dépenses prévues par le présent règlement sont payables par la Municipalité une fois par mois, à l'exception des remboursements des dépenses qui seront versés à la réception des pièces justificatives.

ARTICLE 9 Le présent règlement couvre l'exercice financier 2023 et rétroagit au 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 10 Le présent règlement abroge le règlement 116-01-2005(22-1) et ses amendements, le cas échéant.

ARTICLE 11 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉS 688-03-23 IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 6 février 2023 lors de la présente séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général, greffier et trésorier concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité de Frelighsburg pour lesquels les taxes municipales dues des années 2020-2021, 2021-2022 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la municipalité de Frelighsburg d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2020-2021, 2021-2022 et antérieures le 8 juin 2023 ou à une autre date, selon toute modalité à être fixée par la MRC Brome-Missisquoi en fonction des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19. Cependant au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite du directeur général, greffier et trésorier, monsieur Sergey Golikov, la municipalité de Frelighsburg peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres;

QUE le conseil autorise au nom de la municipalité de Frelighsburg, le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, ou en son absence, madame la mairesse Lucie Dagenais à assister à la vente et à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la municipalité de Frelighsburg faisant l'objet de cette vente, la municipalité de Frelighsburg n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE le cas échéant, le montant de la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

RÉS 689-03-23 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUTES LES USAGÈRES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE

CONSIDÉRANT QUE les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée.

ATTENDU QU'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

ATTENDU QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE la Municipalité de Frelighsburg demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec;

QUE la Municipalité de Frelighsburg demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet;

QUE la Municipalité de Frelighsburg demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

ADOPTÉE

RÉS 690-03-23 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS

CONSIDÉRANT QUE : depuis le mois de mars 2020, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail en raison de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE : certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail;

CONSIDÉRANT QUE : dans certains cas de force majeure (ex. : pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle;

CONSIDÉRANT : la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé du conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité de conseillers présents

DE : demander au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités;

DE : transmettre une copie de la présente résolution, aux municipalités locales de notre territoire, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;

DE : transmettre une copie de la présente résolution à notre députée provinciale, Madame Isabelle Charest, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE FÉVRIER

NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- SOCIÉTÉ : SONDAGE POUR INSCRIPTION DES BÉNÉVOLES
- CULTURE ET TOURISME : QUESTIONNAIRE À REMPLIR SUR LA POLITIQUE CULTURELLE
- ENVIRONNEMENT : RECHERCHE DE SUBVENTION POUR BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE ET CONFÉRENCE SUR LES PLANTES ENVAHISSANTES À VENIR À L'AUTOMNE
- AGRICULTURE ET FORESTERIE : TRAVAUX FORESTIERS AU PARC MUNICIPAL PRESQUE COMPLÉTÉS ET REFORESTATION PRÉVUE 2023-2024

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 6 mars 2023

RÉS 691-03-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier